Concours de chiens ratiers. — Un journal belge la *Feuille de Tournai*, rend compte ainsi qu'il suit d'un concours de chiens ratiers donné dimanche dernier.

« Plus de deux cents personnes se pressaient dimanche dernier, dans la salle de l'ancienne Belle-Vue, pour assister au concours de chiens ratiers, une nouveauté pour Tournai.

» Les différents essais tentés par des chiens appartenant à des amateurs de notre ville ont parfaitement réussi.

» La destruction des rats (3 à 5) demande au plus pour les bons chiens de 10 à 25 secondes.

» L'organisateur, M. Minne, du club de Roubaix, avait offert le matériel nécessaire pour le parc : un plancher monté sur tréteaux à un mètre de haut. Les clôtures du parc sont en fils de fer d'un montant de 1 m. 50 de hauteur et terminées par une bande de zinc, impossible au rongeur de s'évader. Une porte pratiquée dans ce grillage permet l'introduction des rats et des chiens. 80 rats ont été détruits dimanche.

» Les amateurs payaient ces animaux à raison de cinquante centimes pièce.

» Un nouveau concours d'essai aura lieu très prochainement, un concours avec primes suivra.

» Nul doute que ces concours n'attirent encore plus de monde que dimanche dernier. »

Tribunal de simple police. — La salle du tribunal de police était bondée de monde, jeudi après-midi.

Deux jeunes gens de Wattrelos sont inculpés de tapage nocturne, dans la nuit du 25 septembre. Ils injurièrent un sieur D... à qui ils reprochaient un fait sans importance. Le tribunal, après avoir entendu M. le commissaire de police de Wattrelos, condamne ces deux jeunes gens à cinq francs d'amende et aux dépens.

Vient une série d'ivrognes trouvés sur la voie publique. L'un d'eux demande l'indulgence du Tribunal, sous prétexte que c'est la première fois qu'on le trouve dans cette position. Deux femmes sont appelées pour le même fait. M. le Président leur dit : Vous connaissez le fait qu'on vous reproche ? — La prévenue répond timidement : *oui*, avec un regard suppliant. Tous ces ivrognes sont condamnés à cinq francs d'amende.

Un jeune homme qui n'a que dix-huit printemps remporte des plumets comme on en voit rarement, et alors, il est gai comme un pinson, aussi, il a fait du tapage dans les premiers jours d'octobre rue de Lannoy et a éveillé les habitants. Il déclare au tribunal qu'il était en *bu* et s'entend condamner à dix francs d'amende.

Un cabaretier D... paraît à la barre. Le président : Vous avez fait jouer de l'accordéon dans votre estaminet? c'est défendu par les règlements municipaux. — Le prévenu : Oui, mais je ne le savais pas. — Le président : vous le savez maintenant. — Le prévenu : oui. Le cabaretier D... est condamné à un franc d'amende.

Un homme qui a la tête dure c'est A. B... Malgré les nombreuses amendes qu'il a déjà encourues, il s'obstine toujours à ne pas balayer le trottoir de sa maison et on relève à sa charge quatre contraventions en deux jours. Chacune de ces contraventions lui vaut un franc d'amende et les dépens.

Bataille de dames : La femme V... a insulté la femme S... qui demeure dans la même cour qu'elle. Elles ont échangé les mots les moins parlementaires et la première a frappé la seconde avec un essuie-mains, la seconde qui a le caractère un peu plus vif a jeté après la femme V... un sabot qui s'est brisé contre le mur de la cour et un rapport a été rédigé pour ce dernier motif. La prévenue appelle deux témoins en criant dans la salle : « Louise du numéro 1 et Georgine, viens un peu ici t'expliquer. On verra bien si je n'ai pas raison ». Les témoins déclarent que la rixe a été occasionnée par la femme V... et que la femme S... a jeté son sabot. Le tribunal acquitte la prévenue et l'invite à faire désormais bon ménage avec Mme V...

Une autre dispute de femmes a éclaté dans la rue de la Basse-Masure à propos d'une question d'argent.

Augustine a déclaré à la femme à Léon qu'elle était une *maîche paie !* Léon entendant les insultes adressées à sa femme, est accouru pour les séparer, mais il aurait donné à la plaignante des coups en dessous du menton et le sang aurait coulé.

Me Gambart défenseur du prévenu, demande la remise à huitaine, afin de fournir des témoins à décharge. L'affaire est remise au 22 novembre.

Mme B... a injurié Mme B... et la fille de celle-ci prenant la défense de sa mère, a frappé avec une chaise. La prévenue, au cours de son interrogatoire, dit à la plaignante. Vous ne devez pas écouter votre *ma mere*, je ne lui ai rien dit. La fille B... est condamnée à un franc d'amende.

La séance est terminée à quatre heures et demie.

RÉUNIONS ET CONVOCATIONS

La fanfare « Cercle V. Delannoy » vient d'être autorisée par le Préfet du Nord à tenir son siège chez M. Arthur Loof, rue de Lille.

Les sociétaires sont instamment priés de se trouver au local dimanche 18 courant à 3 h. 1/2 du soir, pour répétition générale et proposition pour la tenue.

Le concert annoncé il y a quelques jours aura lieu le 2 décembre prochain. Le programme sera publié ultérieurement.

Distinction honorifique. — Parmi les *Distinctions honorifiques* accordées aux branches qui se rattachent à l'industrie textile au grand concours de Bruxelles, nour remarquons que le prix d'honneur avec médaille d'or a été décerné *à la société anonyme « La Bécerie de Dolhain*, pour ses procédés perfectionnés de carbonisage.

La même société a en outre obtenu deux diplômes de médaille d'argent dans la catégorie des exposants. 18248d

Naturalisation. — Le sieur Antoine-Jean Doneux, demeurant rue Wagram prolongée (maisons Dubar), vient d'obtenir la qualité de français. 35535d

Les arbres fruitiers. — Les personnes qui désirent des renseignements sur la conduite des arbres fruitiers, les trouveront dans le traité d'arboriculture de M. Griffon, professeur en chef à l'école d'arboriculture de Tournai. Ce traité vient de paraître en deuxième édition; on peut se le procurer à la librairie du *Journal de Roubaix*, 17, rue Neuve.

Maison SONNEVILLE, 11, rue du Vieil-Abreuvoir. Nettoyage et teinture de lainage. Remise à neuf des châles blancs. Teinture des bas. 34526

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

La naturalisation des belges. — On sait que désireux d'être utiles aux Belges qui demandent la naturalisation française gratuite ou, du moins, fortement réduite comme frais, nous avons déposé dans nos bureaux une Demande au Garde des Sceaux. Comme nous l'avons dit, toute personne appartenant à la catégorie en question peut passer dans nos Bureaux afin de donner sa signature.

Il suffit simplement de posséder un casier judiciaire immaculé.

Nous enverrons ensuite cette Demande à Paris où elle sera jointe à celle qui a été déjà formée par les belges habitant Paris.

Ajoutons aujourd'hui que des listes de pétitionnement sont en outre déposées : A Tourcoing, aux bureaux du *Journal de Roubaix* ; à Croix, chez M. Michaux, libraire.

TOURCOING

Un incendie à la filature Lemaire-Réquillart. — Jeudi vers 6 heures du soir, le tocsin qui sonnait à toutes les paroisses, mettait toute la population en émoi. Une vive lueur teignait le ciel en rouge dans la direction de l'Hôtel-de-Ville et le bruit se répandait aussitôt qu'un incendie violent avait éclaté dans la filature de lin de MM. Lemaire-Réquillart fils.

Tous ceux qui connaissent la situation de cet établissement, dans sa partie en façade sur l'étroite rue de la Cloche, ont frémi en songeant aux conséquences terribles que cet incendie pouvait entraîner : tout un quartier aurait été menacé de destruction.

Mais heureusement pour les habitants de la rue de la Cloche, le feu exerçait ses ravages d'un autre côté de l'établissement.

L'usine comprend, en effet, un peignage et une filature, rue de la Cloche, puis en façade sur la rue Desurmont, la carderie et, séparé de cette carderie par un petit bâtiment à usage de forge, un magasin de lin et d'étoupes comprenant rez-de-chaussée et un étage, tous deux voûtés.

C'est dans ce bâtiment que l'incendie a pris naissance et s'est développé en quelques instants dans des proportions considérables.

Vers cinq heures et demie, un ouvrier de l'établissement était occupé à emballer des étoupes au 1er étage du magasin : soudain, il vit une balle d'étoupe s'enflammer près de lui; il n'eut que le temps de descendre à la hâte et déjà le feu s'était propagé dans toute la salle.

En quelques minutes tout le bâtiment ne formait plus qu'un brasier ardent; les flammes qui trouvaient un aliment facile dans ces matières éminemment combustibles, s'élevaient à une grande hauteur, elles étaient aperçues de Roubaix ; des étincelles étaient lancées dans toutes les directions et tombaient en pluie de feu sur toutes les constructions voisines.

L'alarme donnée, les pompiers arrivèrent, avec leur promptitude ordinaire, sur les lieux du sinistre. Une pompe à vapeur fut installée à l'intersection de la rue de la Cloche et de la rue de l'Est, une autre rue des Jardins, près des magasins du Conditionnement, et une troisième dans la cour même de l'établissement.

L'incendie fut attaqué avec vigueur ; le vent soufflant de l'est le danger était moins grand pour l'usine même que pour les constructions voisines et les maisons situées de l'autre côté de la rue Desurmont. Les uns et les autres ont été préservés, grâce à la promptitude des secours.

Des torrents d'eau lancés par quatre bouches à la fois finirent par diminuer l'intensité des flammes et, vers huit heures, on pouvait considérer l'incendie comme réprimé; néanmoins, une pompe a continué à fonctionner pendant plusieurs heures encore.

En résumé, le premier étage seul du magasin a été détruit : les voûtes ont préservé le rez-de-chaussée, mais les murailles ont été fort détériorées par la chaleur intense qui se dégageait du foyer et, à un moment, on a pu craindre que le mur de façade ne s'écroulât sur les travailleurs : ce fut un sauve-qui-peut général et on n'a eu heureusement aucun accident à regretter.

Les murs qui menaçaient ruines furent immédiatement étayés et la police interdit la circulation dans la rue Desurmont, près du bâtiment incendié.

Un voisin avait, dès le début de l'incendie, fait sortir son cheval.

On se souvient qu'il y a deux ans, à pareille époque, le feu dévorait, rue Desurmont, une manufacture de tapis : c'est sur le même emplacement qu'avait été construit le magasin où l'incendie de jeudi soir s'est déclaré.

Nous devons citer la hardiesse déployée, hier, par l'adjudant des pompiers qui, placé au sommet de l'échelle Schanon, a, tandis que les flammes étaient les plus violentes, dirigé lui-même le jet sur les parties les plus embrasées, à côté d'un pignon qui menaçait ruine.

Nous avons constaté la présence sur les lieux du sinistre, de plusieurs membres de l'administration et du conseil municipal. Le service d'ordre était fait par la police sous la direction de M. le commissaire de police du 1er arrondissement et de MM. les maréchal-des-logis et brigadier de gendarmerie.

La cause du sinistre est inconnue : ainsi que nous l'avons dit, l'ouvrier emballeur a vu les flammes avant d'avoir pu se rendre compte de la façon dont elles s'étaient produites : le magasin était éclairé par un gaz protégé par une lanterne. Il est à remarquer que c'est une des parties les moins dangereuses de l'usine qui a été détruite par le feu.

Les pertes ne sont pas évaluées mais elles sont très importantes : le magasin regorgeait de marchandises.

Il y a assurance aux Compagnies : l'*Union Générale du Nord* et la *Clémentine*.

L'adjudication du théâtre de Tourcoing. — Contrairement à ce que portait l'affiche pour l'adjudication du théâtre de Tourcoing, qui devait avoir lieu hier jeudi, cette adjudication a eu lieu mardi dernier, par le ministère de Me Vahé, notaire à Roubaix. M. Morel, entrepreneur à Tourcoing, a été déclaré adjudicataire pour l'occupation jusqu'en 1893-94, moyennant une redevance de trois mille francs.

Avis militaire. — *Classe 1879-83.* — Il est rappelé à tous les hommes de la classe 1879, et à ceux de la classe de 1883 *dits à la disposition* seulement de déposer immédiatement leur livret militaire à la gendarmerie militaire de Tourcoing, *sous peine d'une punition disciplinaire.*

Cercle du Petit-Château. — A l'occasion de la Ste-Cécile les sections musicales de ce cercle se feront entendre dimanche, 18 courant, à l'église du Sacré-Cœur à la messe de dix heures. La société chorale exécutera les chants de la messe, et la fanfare les plus jolis morceaux de son répertoire.

Plainte a été déposée, par Marie Vanhoutte, âgée de 11 ans, demeurant au Chêne-Houplines, contre un nommé Pierre Dégorgeur, qui l'a battue mercredi 14 novembre.

Un accident au Blanc-Seau. — Jeudi, vers quatre heures du soir, la voiture de M. Durot, boulanger, rue du Moulin de Roubaix, descendait la route de Mouveaux, lorsqu'arrivée près du *Pont Tournant*, un enfant âgé de huit ans, qui jouait sur le pavé, fut renversé par le cheval et la roue lui passa sur la jambe. On le transporta dans un estaminet voisin où il reçut les soins de M. le docteur Dupont qui constata une fracture de la jambe. Cet enfant qui se nomme Brunin a été reconduit ensuite à son domicile, rue Béranger.

Conseil municipal de Mouveaux. — Le Conseil municipal de Mouveaux s'est réuni, jeudi soir, pour la session ordinaire de novembre.

Etaient présents : MM. Varasse-Bourgois, maire; J.-B. Lepers et J.-B. Lecroart, adjoints; Louis Picavet, Louis Lepers, Louis Pollet, J.-B. Poissonnier, Louis Lefebvre, Désiré Six, Henri Bataille, Victor Vincent, J.-B. Lehoucq, Louis Carlier, Henri Delemasure, Henri Desbouvrès, Agathon Mortagne, Louis Decottignies, J.-B. Millescamp, J.-B. Lecroart, Henri Stindre, Charles Pollet.

Absents : MM. Louis Cornille, Théodore Masure, Louis Heilin.

Le Conseil nomme M. Louis Picavet comme délégué pour la revision des listes électorales, et MM. J.-B. Lehoucq et Louis Pollet, délégués-adjoints pour statuer sur les réclamations qui pourraient se produire. Vote un crédit supplémentaire pour secours aux réservistes et territoriaux.

Par onze voix contre huit et une abstention, le Conseil vote l'agrandissement du cimetière actuel.

Il donne un avis favorable pour que Madame Jonville-Simons soit admise à remplacer son oncle décédé, pour l'achèvement de l'entreprise des travaux du Chemin des Carliers.

Le Conseil donne un avis favorable à l'établissement d'un marché aux bestiaux dans la ville d'Armentières.

Le Conseil, par seize voix contre quatre, demande que la traction mécanique du tramway à vapeur soit remplacée par la traction animale sur la route de Lille à Tourcoing ;

Vote un subside de vingt-cinq francs en faveur des marins perdus à la pêche à la morue en Islande et un autre subside à un instituteur malade depuis une dizaine de jours.

MM. J.-B. Behoucq et Henri Bataille sont nommés membres de la Commission chargée du cours de solfège.

L'organisation d'une fête internationale de musique en 1889 est repoussée par onze voix contre neuf.

La séance est levée à huit heures et demie.

Roncq. — Dans sa séance du 15 novembre, le Conseil municipal de Roncq a procédé à l'installation des cinq membres élus dans l'élection complémentaire du 28 octobre dernier savoir : MM. Leurent, Désiré, Delahousse Lucien, Lecomte Etienne, Manessiez Henri et Castelle Louis. Il a été procédé à l'élection du maire : M. Leurent, Désiré, a été réélu par 17 voix sur 19 votants. Quatre conseillers étaient absents.

— Le garde-champêtre Wattel a arrêté le même jour les nommés Alaid Henri, âgé de 19 ans, vagabond et Debrauvère Edouard, âgé de 12 ans, qui s'étaient permis d'enlever de la voiture de M. Lisgre, épicier à Tourcoing, un kilogramme et demi de tablettes.

— La mairie de Roncq vient d'être informée que le nommé Castelain Jean-Baptiste, dit le manchot Cavette, originaire de Roncq, relégué à la Guyane française, y est décédé le 14 juillet dernier.

LILLE

Baccalauréat ès-lettres. — Voici la liste des candidats qui ont été reçus à la séance du 14 novembre :

Deuxième partie. — MM. Camus, avec la mention assez bien; Coudde, id.; Godin, id.; Guillemot, id.; Sergeant, id.; Choquet, Courmont, Desruelle, Kremp, Lenglet, de Lauwereyns, Lestoquoy, Louart.

Première partie. — MM. Baillez, Barbarin, Dassonville, Degrave, avec la mention bien; Dupont, Fourmeaux, Laden, avec la mention assez bien; Lemetter, Leporcq.

Comice agricole. — Dans la séance du comice agricole du 14 novembre, M. Hellin, a donné communication d'une lettre de M. Beaucarne-Leroux, député, demandant à connaître l'opinion de cette société agricole sur le droit aux engrais, et arrière-engrais, cette question très délicate et très importante devant être étudiée dans les bureaux de la Chambre très prochainement.

Après un échange d'idées très suivies entre les membres du Comice, M. le président à mis aux voix les conclusions suivantes :

1° Le Comice est d'avis que les baux en général aient une plus longue durée pour permettre aux fermiers des travaux sérieux d'amélioration agricole.

2° Il émet le vœu que le droit aux engrais et arrière engrais, soit sanctionné par une loi.

3° Que sauf convention contraire et en cas de constatation, entre les parties, l'indemnité à accorder aux fermiers ne pourra dépasser la valeur des trois années de loyer. Ces conclusions sont votées à l'unanimité.

La séance s'est terminée par une communication de M. Schmitt, sur les blés de semence.

La police a arrêté à Valence un négociant de Lille prévenu de vol. Dimanche il avait expédié à sa femme treize colis postaux de menus objets dérobés. Ses malles contiennent des couverts, des chandeliers, des serviettes, des draps et enfin du nougat de Montélimar provenant de l'hôtel de la Croix-d'Or où il descendait depuis plusieurs années. Bien étrange voleur s'il n'y a pas là un cas pathologique.

CONCERTS ET SPECTACLES

Grand Théâtre. — *Robert le-Diable.* — Quelle différence entre le public nombreux et enthousiaste qui assistait hier, à la représentation de *Robert* et le public froid et clairsemé qui écoutait distraitement, jeudi dernier, les *Pêcheurs de Perles* !

C'est que le chef-d'œuvre de Meyerbeer exerce toujours sur le spectateur une impression profonde. Des juges sévères critiquent le second acte qui est purement italien et qui a peut être un peu vieilli, en effet, mais que de pages admirables dans cette immortelle partition! L'air et les couplets d'Alice, la ballade de Raimbaud, le duo-bouffe, la valse infernale, le duo : *Des chevaliers de ma patrie*, le grand air de Bertram : *De ma gloire éclipsée* — une des plus belles inspirations du maître — l'air de *Grâce* ! le grand trio du cinquième acte enfin ; tout cela est digne du grand compositeur qui fut à la fois un musicien de génie et un homme de théâtre hors de pair. Scribe avait pourtant donné à Meyerbeer un bien pauvre livret — en dépit de la légende fantastique qu'il avait prise pour scenario, mais le maître possédait le précieux privilège accordé au roi Midas. Il changeait en or tout ce qu'il touchait.

Il y aura précisément jeudi prochain cinquante-sept ans que *Robert* fut représenté pour la première fois à l'Opéra. L'impression fut immense. La troisième série surtout alla aux nues. Il faut dire que l'interprétation était superbe. Nourrit chantait Robert, Levasseur, Bertram; Mme Falcon, Alice et Mme Dorus-Gras, Isabelle. Ces deux cantatrices sont les seules artistes de la création qui existent encore aujourd'hui. C'est dire qu'elles sont plus qu'octogénaires.

Un incident marqua cette représentation. Nourrit emporté par sa fougue, tomba dans la trappe qui s'ouvre sous les pieds de Bertram et se trouva dans les dessous du théâtre à côté du Roi des Enfers.

« Est-ce que le dénouement est changé? » demanda à son camarade M. Levasseur fort surpris.

Les applaudissements du public empêchèrent Nourrit de donner une explication à son partenaire. Les deux artistes se hatèrent de remonter ensemble pour saluer le public qui les rappelait.

Dès le lendemain, le jeune duc d'Orléans, qui avait été un des spectateurs les plus enthousiastes, demandait au roi la croix de la Légion d'honneur pour l'auteur de *Robert*.

Depuis 1831, le chef-d'œuvre de Meyerbeer a eu des milliers de représentations, tant à l'Opéra que sur nos principales scènes départementales et à l'étranger.

Le rôle de Robert, un des plus *casse-cou* qui existent, est l'effroi des ténors. Hier, M. Merritt s'en est tiré à son honneur. Mme Laville Ferminet a chanté sans faiblir la partie si lourde d'Alice et Mme Bloch, une nouvelle venue, a tenu le personnage d'Isabelle. Cette cantatrice possède une voix de soprano assez généreuse. Elle a bien dit son air de *Grâce* ! Quant à M. Pourrat, c'est Bertram lui-même, énergique, sauvage et je dirai : romantiquement sinistre. Sa puissante basse a fait sonner à toute volée l'*Evocation* du troisième acte et le public lui a fait une ovation méritée.

George Douëssant.

Une soirée intime sera donnée par la *Cæcilia Roubaisienne* à ses membres honoraires, dans la salle des fêtes, rue d'Alma, 167, le dimanche 18 novembre 1888, à 7 h. précises du soir.

Pour donner plus d'éclat à cette soirée, la *Cæcilia Roubaisienne* s'est assuré le concours bienveillant de plusieurs artistes distingués.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du jeudi 15 novembre

Présidence de M. PARENTY

Outrage à la pudeur à Tourcoing — Un jeune homme de Tourcoing, accusé d'avoir poursuivi de ses assiduités une bonne de la localité, est condamné, pour outrage public à la pudeur, à un mois de prison.

Agression près du canal. — Le sieur Doutreligne est accusé d'avoir donné un coup d'un pot d'étain au sieur Olivier. Tous les témoins, qui sont de Wattrelos, déclarent qu'ils l'ont vu donner, près du cabaret du canal, le coup pour lequel il est poursuivi. Mais le prévenu nie énergiquement être l'auteur du délit.

Pourtant, lui dit M. le président, tous les témoins, qui sont désintéressés, vous reconnaissent. Avouez. Il est de fait que le prévenu avait bu, ce soir-là, plus que de raison, si bien qu'il avait oublié ce qu'il s'était passé. Le tribunal lui inflige 15 jours de prison.

Deux voleurs de pâtés. — La maison X..., à Roubaix, est connue par ses excellents pâtés. On y trouve des terrines de foie gras et des pâtés de lièvre que n'eut pas désavoués Brillat Savarin, l'auteur de la physiologie du goût, ou Berchoux, le gastronome. Cette réputation n'était pas ignorée de deux gaillards, les sieurs Deroubaix et Franchomme, qui, n'ayant pas d'argent pour le payer, trouvèrent plus commode d'enlever un superbe pâté. Le premier est condamné à 3 mois ; le second à 15 jours.

Trois délits. — Quarante jours à Louis Hallé, de Roubaix, coupable de rébellion, outrages et ivresse.

Les désagrèments d'une profession. — Tous les jours des cabaretiers viennent se plaindre au Tribunal des dégâts commis chez eux par des consommateurs attardés.

Mme Bruyncke-Collette, cabaretière rue Jeanne d'Arc à Lille et Madame François Maton, cabaretière à Wasquehal, ont vu leurs cabarets mis à sac, par Arthur Baudemont, de Roubaix, et Debruyckère et Moulard à Wasquehal. les coupables sont condamnés, le premier à un mois, le second à trois mois, et le dernier à un mois. Un sieur Magniez, inculpé dans l'affaire de Wasquehal est acquitté.

Un vol rue des Fossés, à Roubaix. — Céline Dhénin a commis un vol de trente francs au préjudice de Ferdinand Desse, cabaretier, rue des Fossés. Quarante jours lui sont infligés.

Un coup de pied. — Desbuysschère et Desreumaux ont dérobé 15 francs à un sieur Clément. Ils ont, de plus, donné un coup de pied à Flore Dupire. Tout cela leur vaut deux et quatre mois.

Attaque nocturne à Lille. — Une attaque nocturne a eu lieu à Lille le jour de la Sainte-Anne. Un ouvrier attardé avait entraîné une certaine femme, a été assailli par deux souteneurs qui sont condamnés à 3 ans. MAITRE CARRÉ.

L'EXPLOSION DE GRISOU
à DOUR (Belgique)
32 MORTS — PLUSIEURS BLESSÉS

Nous avons rapporté longuement, dans notre édition de jeudi matin, l'épouvantable catastrophe de Dour; nous complétons aujourd'hui ces renseignements :

(*Nouveaux détails*)

LE DÉVOUEMENT A DOUR

La catastrophe du charbonnage Frédéric a empêché Dour de célébrer le mariage du docteur Delporte.

Les charbonniers, parmi lesquels M. Delporte est très aimé, doivent arborer des drapeaux et suspendre dans les rues des banderolles avec souhaits de bonheur.

Le docteur a tout fait enlever dès qu'il a appris l'accident et de bonne heure jusqu'au moment de la cérémonie nuptiale, il a tenu à faire avec ses collègues, d'accord avec les dévoués médecins du charbonnage, le service des constatations médicales.

La femme du docteur Dumont, le premier médecin arrivé sur les lieux de la catastrophe, accompagne son mari avec ses deux jeunes filles et a passé une partie de la nuit à faire de la charpie et à préparer du linge pour les blessés.

Le clergé qui a assisté les derniers moments d'Augustin Richez, la première victime retirée vivante, mais qui a succombé à ses blessures après quatre heures d'horrible agonie, a célébré une messe pour les victimes. A cet office assistaient un grand nombre de mineurs et une bonne partie de la population.

TRISTES DÉCOUVERTES DE LA NUIT

Les travaux de la nuit ont abouti à la découverte de six nouveaux cadavres.

Toutes ces victimes avaient succombé à l'asphyxie et avaient reçu d'horribles brûlures.

La remonte de leurs cadavres a été une besogne des plus pénibles et des plus laborieuses. La voie principale étant, en effet, obstruée par les éboulements, il a fallu les ramener par la voie du troussage, c'est-à-dire, du retour d'air et pour ce faire il fallait traîner les cadavres dans des sacs par des montées et des descentes très raides. On se représente le courage dont ont dû faire preuve les sauveteurs.

LES VICTIMES

Les 32 victimes, sans compter Lahousse qui paraît devoir se rétablir, se répartissent ainsi : 20 pères de famille ayant ensemble environ 100 enfants, 8 jeunes gens, 3 jeunes filles et 1 vieux célibataire. Parmi les hommes se trouvaient deux porions. Cinq de ces 32 victimes habitent les environs de Dour; 2 sont de Hainin, 2 de Wihéries et 1 de Blaugies, où elles seront inhumées. Les 27 autres sont de Dour.

UN CHARBONNAGE A VOLCANS

La Société de la « Machine à Feu » est l'un des charbonnages les mieux tenus du Borinage et l'un de ceux exploités avec les derniers perfectionnement,

Nous avons signalé le dernier grand accident charbonnier survenu à Dour, il y a 16 ans et qui fit 18 victimes. On nous dit que sept ans auparavant il s'était produit une autre catastrophe encore plus considérable. Au mois de janvier 1865 a éclaté un coup de grisou au charbonnage de la Société des Chevalières de Dour qui fit 86 victimes. Ce charbonnage est l'un des plus dangereux à exploiter.

C'est un charbonnage à volcans. Grâce aux précautions prises constamment il n'y a pas eu de nouvel accident depuis. Mais, on le voit, la population du village est toujours menacée du retour de pareilles catastrophes qui la décriment périodiquement.

Elle est résignée à son déplorable sort et c'est, soumis au terrible *fatum* qui pèse sur eux, que les mineurs exercent leur dangereux métier. Tous savent qu'ils sont exposés à mourir dans la fosse de la plus horrible des morts et les femmes n'ignorent pas que leurs maris et leurs fils qu'elles quittent chaque matin ou chaque soir, pour les laisser aller à leur travail, peuvent leur être rapportés morts, défigurés et mutilés par l'invincible grisou.

A l'heure qu'il est, — 6 heures du soir — tous les cadavres, y compris celui de Julia Moreau, sont remontés; il ne reste plus que le cadavre de Jules Simon, la dernière victime, à retrouver.

NORD

Cysoing. — Deux préposés de douanes de Nomain ont arrêté, jeudi, les nommés Carlier, d'Orchies et Delplanque, de Douai, porteurs ensemble de 17 kilos de tabac de contrebande.

Basly et Laguerre. — C'est dimanche 18 novembre, à deux heures, qu'aura lieu dans le salon de l'Ermitage, à Denain, une réunion contradictoire dans laquelle prendront la parole MM. E. Basly, député de la Seine et Laguerre, député du Vaucluse.

Le notariat. — M. Déjardin-Verkinder a déposé jeudi deux rapports, l'un concluant à la prise en considération de la proposition de loi de MM. Benjamin Raspail et Camille Raspail, ayant pour objet de rendre les chambres des notaires responsables des pertes que leurs membres font subir aux clients et l'autre rapport concluant également à la prise en considération de la proposition de loi de M. Marty, portant interdiction pour les notaires de recevoir les dépôts ou remises de fonds.

L'affaire Hoyos. — (*Nouveaux détails*). — L'*Impartial du Nord* donne sous toutes réserves les détails suivants sur un premier crime qui aurait été commis par Hoyos.

Hoyos a été marié une première fois; il a divorcé. Il s'est remarié et comme sa seconde femme est morte dans des conditions assez obscures, on n'est pas loin de supposer qu'elle aurait été assassinée par son mari.

Voici dans quelles circonstances :

Hoyos aurait contracté à son profit, sur la tête de sa femme, une assurance qu'il devait toucher à la mort de celle-ci.

Comme il trouvait qu'elle ne disparaissait pas assez vite à son gré, il s'en serait débarrassé de la manière suivante :

Ayant pris un fort maillet en bois, il y adapta un fer à cheval, puis, sous un prétexte quelconque, il aurait amené sa femme dans une écurie et d'un seul coup de son maillet ainsi armé, il l'aurait étendue à ses pieds.

Puis, simulant la douleur, il serait allé chez ses voisins et leur aurait dit que sa femme venait d'être tuée par un coup de pied de cheval.

Cette version circula au moment du décès de sa femme et une enquête fut commencée; elle amena l'arrestation de Hoyes; mais, faute de preuves, il fut relaxé.

L'enquête est reprise en même temps que celle relative au crime de Chantilly. Elle nous apprendra probablement ce qu'il y a de fondé dans notre récit. Dans tous les cas, le meurtre de l'inconnu de Chantilly étant admis, le premier crime serait bien vraisemblable. Dans les deux cas, Hoyos poursuivait le même but, obéissait au même mobile : toucher une forte somme d'une Compagnie d'assurances sur la vie.

PAS-DE-CALAIS

Arras. — A la séance publique annuelle de l'académie française, M. Sully-Prudhomme, directeur, a prononcé le discours sur le prix de vertu.

Citons le passage relatif à M. l'abbé Boudringhin.

« Un prix de quinze cents francs est décerné à M. l'abbé Baudringhin, né à Arras, en 1835, pour plusieurs œuvres du même genre, mais auxquelles il a pu, grâce à des moyens d'action plus favorables et plus puissants, donner un plus important développement. C'est aussi sur les malades et les infirmes d'abord, puis, par une prédilection décisive, sur les enfants vagabonds, qu'il a, depuis plus de vingt-cinq ans, exercé son infatigable bienfaisance.

» Il fonda, en 1867, à Bapaume, dans un local acheté avec des dons péniblement recueillis et obstinément accumulés, un patronage encore prospère aujourd'hui, qui dispute les adolescents aux pernicieux entraînements des mauvaises compagnies en leur procurant, les dimanches et les jours de fête, toutes sortes de distractions agréables et honnêtes.

» Nommé, sept ans après, aumônier de l'hospice de Calais, il s'attendrit sur l'abandon misérable des enfants qu'il rencontre errants dans les rues. Il en prend un chez lui, en accueille un second, puis d'autres, et manque bientôt d'espace et de temps pour soigner tous ceux qu'on lui présente. Il donne alors sa démission d'aumônier et, secondé par une personne charitable, il fonde un orphelinat dans un local plus étendu, qui, bientôt encore, ne suffit plus à l'affluence croissante des enfants.

» Mais la charité ne s'embarrasse de rien : elle est aussi entreprenante et moins inquiète que l'amour du lucre. Avec le produit de ses quêtes, il achète, pour y installer les plus jeunes, le couvent des Passionnistes, à Hardinghen. Pour les autres, déjà grands, il établit à Calais une imprimerie et successivement divers ateliers de reliure, de cordonnerie, de menuiserie, de confection.

» Au prix de quels efforts, de quelles instances, parfois humiliantes, on le devine; mais les chefs d'industrie, confiants dans son œuvre, la protégent et ne laissent pas chômer ses jeunes ouvriers. Ceux qu'il a fait pour ceux-ci, de toutes parts on le sollicite de le faire pour leurs sœurs. Aussitôt, avec une pieuse témérité, il agrandit la maison de Calais, y place les orphelins de l'asile de Hardinghen et transforme cet asile en orphelinat de filles confié à des religieuses sous sa direction tutélaire.

» Cet établissement a déjà recueilli trente-cinq petites filles et celui de Calais compte aujourd'hui cent cinquante orphelins; plus de cent enfants en sont sortis, bien armés, pour entrer honorablement dans le combat de la vie.

» Le prêtre, nous le savons, n'attend pas des hommes la rémunération de ses sacrifices, et celle que nous lui offrons n'a pas l'ambition d'entreprendre sur le ciel; ce n'est qu'un simple hommage de la société laïque à l'un de ses bienfaiteurs. M. l'abbé Boudringhin l'accepterа d'autant plus volontiers qu'il n'en cherchera pas longtemps l'emploi.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 15 novembre.* — Hippolyte Goin, rue Turgot, cour Duforest, 4. — Jeanne Lepoutre, rue de Cohem, 52. — François Folyn, sentier du Ballon, 13. — Céline Locufier rue de la Concorde, 14. — Sylvie Martens, rue Blanchemaille, Hôtel-Dieu. — Jean-Baptiste Havrin, rue Pierre-de-Roubaix, fort Fitipo, 16. — Rachel Deschamps, rue de la Halle, 3. — *Mariages.* — Adolphe Merlier, 48 ans, brigadier des douanes, rue du Parc, et Louise Montois, 45 ans, servante, rue du Grand-Chemin. — *Déclarations de décès du 15 novembre.* — Marguerite Quiérryn, rue Sainte-Thérèse, cour Bernard, et Rodolphe Bacrens, 11 mois, quai de Dunkerque. — Delneufcourt, présenté sans vie, rue Bernard 4. — Auguste Justin, 5 mois, rue St-Jean, 154. — Elise Parain, 2 jours, Hôtel-Dieu. — Armand Dubois, 1 an, rue Charlemagne. — Vanhemme, présenté sans vie, Hôtel-Dieu.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 14 novembre.* — Edmond Depooter, rue du Tilleul. — Edouard Omez, rue du Cœur-Joyeux. — Henri Dumez, rue des Piats. — Adolphe Catteau, au Pont-Rompu. — Pierre Naert, rue Fin de la Guerre. — *Du 15.* — Charles Delplanque, rue des Carliers. — Georges Lutun, au Blanc-Seau. — Edouard Halluin, à la Croix-Rouge. — Emile Bernart, rue de Paris. — Marie Dubois, rue de la Malcense. — Jules Verdonck, rue de Renaix. — Henri Demandrel, rue Fin de la Guerre. — *Mariage du 13.* — Emile Dufournont, 29 ans, marchand de lait, et Flore Bara, 25 ans, demoiselle de magasin. — *Du 15.* — Hippolyte Lefebvre, 24 ans, employé au chemin de fer, et Louise Dumont, 21 ans, sans profession. — *Déclarations de décès du 14 novembre.* — Jeanne Fremeaux, 1 an 1 mois, rue de la Cloche. — Martine Marescaux, 9 mois, Place Charles Roussel. — Paul Desbonnet, 9 mois, 9 mois, rue Hauchart — Clémence Watteau, 46 ans, cabaretière, pont des Piats. — Modeste Vanhecke, 3 mois, rue de Gand. — Christine Froidure, 2 mois, rue d'Anvers. — *Du 15.* — Emma Sulmon, 1 an 3 mois, rue de Paris. — Albert Catteau, 2 ans 8 mois, rue de Paris. — François Lestienne, 77 ans 5 mois, sans profession, à la Marlière.

TRESSIN. — *Déclarations de naissances du 6 au 13 novembre.* — Alfred Mulliez, hameau du Barbu. — *Mariage.* — Jean-Baptiste Broux, 24 ans, cordonnier à Croix, et Zoé Noé, 31 ans, cultivatrice à Tressin. — *Déclarations de décès du 6 au 13 novembre.* — Marie Plouvier, 1 mois, hameau de la Brasserie.

Convois funèbres & Obits

Un Obit solennel du mois sera célébré au Maître-Autel de l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 19 novembre 1888, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Dominique HAZEBROUCK, ancien comptable des usines de M. Alfred MOTTE, décédé à Roubaix, le 10 octobre 1888, dans sa 73e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Une heureuse vieillesse

« La vieillesse est un préjugé ! » disait gaiement Buffon à ses amis, qui admiraient sa verdeur d'allures et sa fraîcheur de